

La Lettre Défense et République

EDITORIAL

L'association Défense et République régie par la loi de 1901 rassemble par cooptation les citoyens intéressés par les questions de défense et de sécurité. Elle a l'ambition de réfléchir sur les questions de défense et de faire connaître ses réflexions pour les transformer en propositions réalistes par le biais de cette lettre bimensuelle lancée pour l'année 2006-2007. L'association se veut donc force de propositions, associant réflexions humanistes et réalités sécuritaires dans cette période favorable des élections présidentielles dont le vainqueur sera le chef des armées.

Mais

Il est perceptible que le débat sur la défense n'intéresse pas le politique en général. Il n'a pas le temps de s'y intéresser. Les enjeux lui paraissent décalés par rapport aux problèmes du quotidien des Français. La sémantique et la réflexion militaire l'ennuient. Il est naturellement plus familiarisé avec les questions économiques ou sociales. Le seul domaine de la défense digne d'intérêt est celui des coûts... qu'il faut réduire. Comment lui expliquer que 37000 hommes projetés (sept.-06) sur une armée de 250000 hommes est à la limite des possibilités mais qu'il faut des effectifs supplémentaires et pas forcément des équipements coûteux, n'en déplaise à l'industrie d'armement, que les chars de combat projetés comme aujourd'hui au Liban ou deux porte-avions sont utiles ? Tout ceci peut s'argumenter. C'est que nous nous efforcerons de faire.

Le président

QUELLE POLITIQUE DE DEFENSE APRES 2007 ?

Dans un environnement international incertain et instable, conformément à ses engagements et à ses valeurs de paix et de justice, la France s'engage dans des conflits de plus en plus complexes, le plus souvent aux côtés de ses alliés, parfois seule. **La première responsabilité d'un président de la République, chef des armées, reste cependant d'assurer la sécurité de la France et des Français contre toutes les menaces.**

En effet, le monde est dangereux, la paix est fragilisée. L'emploi d'armes de destruction massive, nucléaires aussi bien biologiques que chimiques représente désormais une menace crédible. Pour préserver, maintenir, imposer la paix ou simplement apporter une assistance d'urgence, les missions données à nos armées sont multiples et les rendent incontournables pour que la France puisse agir et tenir son rang. Elles mènent des opérations de guerre (Kosovo), participent à la lutte contre le terrorisme (Afghanistan), sont projetées dans de multiples interventions que ce soit au profit de populations locales (catastrophes naturelles en France ou à l'étranger comme le Tsunami) ou pour l'évacuation en grand nombre de nos ressortissants (R.C.I., Liban, ...), contribuent à la reconstruction des Etats faillis (Kosovo, Bosnie, Afghanistan...). Les engagements de plus en plus fréquents des 250000 militaires des trois armées et des 97000 gendarmes réaffirment la nécessité de disposer d'une puissance militaire nationale crédible, efficace, professionnelle, bien équipée, projetable sous court préavis, capable d'agir dans un cadre multinational, soutenue par la nation et à son service.

L'adaptation des forces armées à ce contexte de plus en plus préoccupant doit être poursuivie afin de répondre aux engagements multiples et croissants de la France. Un nouveau Livre blanc de la défense devra être rédigé et déterminer les capacités opérationnelles à acquérir par nos forces dans le cadre de la future loi de programmation militaire. Il définira la stratégie de défense pour que la France puisse tenir ses engagements non seulement comme membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU mais aussi comme puissance militaire capable, en fonction de ses intérêts, de commander une opération majeure dans le cadre de l'Union européenne, de l'OTAN ou d'une coalition de circonstance. Pour assurer la continuité avec l'effort engagé depuis plusieurs années, un budget correspondant à un PIB de 1,9% consacré à la défense, hors pensions et hors gendarmerie, apparaît comme un objectif raisonnable pour atteindre le format du modèle d'armée 2015. Par leur disponibilité, leur organisation et leurs équipements, les forces armées ont pour première vocation d'assurer la défense du territoire national notamment en cas d'attaques terroristes, de catastrophes technologiques ou naturelles. Leur répartition sur l'ensemble du territoire doit être préservée car elle garantit en dernier recours l'affirmation de l'autorité de l'Etat. Elle contribue aussi à l'économie locale et à l'emploi. La sauvegarde du territoire national, de ses approches aériennes, de ses eaux territoriales ou de ses zones d'exclusions maritimes, la protection de nos lignes de communication maritimes qui assurent 80% de nos flux marchands et des approvisionnements en matières premières stratégiques, notamment le pétrole, le contrôle des flux d'immigration illégaux restent des missions incontournables et constantes qui s'intègrent dans les différentes composantes de la stratégie de défense. Celle-ci s'appuie sur la complémentarité de la stratégie de dissuasion, de la stratégie d'action et de la stratégie des moyens.

La stratégie de dissuasion, qui ne limite pas seulement à la délivrance de l'arme nucléaire, doit persuader qu'une agression, quelle qu'en soit sa forme, contre le territoire national, ses ressortissants ou ses intérêts, ne peut réussir et rester sans réaction appropriée. En particulier, la dissuasion nucléaire restera encore pour de nombreuses années l'ultime garant de la sécurité nationale. Elle pourrait cependant se limiter à la seule composante maritime. Cependant, la stratégie de dissuasion ne peut suffire à elle seule à préserver la paix et la défense de nos intérêts. Elle appuie donc une stratégie d'action qui fait appel aux forces conventionnelles agissant dans un cadre interarmées sinon interministériel, pour obtenir le plus grand effet possible sur un agresseur.

La stratégie d'action doit s'exercer autant que possible dans un cadre interministériel afin de bénéficier de la synergie des différents services de l'Etat et obtenir la plus grande efficacité au moindre coût, aussi bien dans les opérations de guerre que dans les opérations de stabilisation et de reconstruction des Etats faillis. Capables d'être projetées loin de la France, le plus souvent dans un cadre multinational, les forces devront être en mesure d'imposer la paix y compris au cours d'opérations de contre-prolifération nucléaire, biologique ou chimique, ou de contre-terrorisme. Au service de la paix, elles doivent toujours être en mesure d'intervenir dans des opérations de stabilisation souvent de longue durée, y compris avec des capacités de coercition.

Stratégie de dissuasion et stratégie d'action sont indissociables d'une stratégie des moyens qui s'appuie sur l'excellence et la compétitivité de notre industrie d'armement. Celle-ci doit confirmer sa dimension européenne afin de permettre à la France et aux pays de l'Union européenne d'acquérir en toute indépendance des armements performants à des coûts compatibles avec le budget de la défense. En synergie avec la recherche civile, l'effort sera soutenu dans la recherche militaire afin d'assurer à la France une supériorité technologique dont les retombées dans la société civile seront valorisées. L'exportation d'armement, composante des relations internationales, sera aidée notamment par l'adaptation des textes au contexte économique mondial. Tout en dynamisant l'industrie d'armement, elle participe à la politique étrangère de la France en permettant aux Etats acheteurs de protéger leur indépendance politique. Cependant, cette exportation sera contrôlée afin de ne pas diffuser des capacités technologiques susceptibles à terme d'être une menace pour la France ou ses forces armées.

Une stratégie de défense ne peut être efficace sans qu'une attention particulière ne soit portée aux hommes et aux femmes servant dans les forces armées. Ils sont

l'expression de l'engagement au service de la République et de la communauté nationale. Ils participent au rayonnement de la France. Dans une société qui doute d'elle-même, ils sont le symbole de la cohésion de la communauté nationale, du fonctionnement réussi d'une institution par le mérite et les compétences. La condition des militaires dans l'exercice de leur engagement sera considérée avec bienveillance afin que leurs familles et eux-mêmes reçoivent la juste compensation aux sujétions de la vie militaire en France ou à l'étranger, notamment celle de leur disponibilité et des restrictions de leurs droits civiques. Afin de garder une armée jeune, ne pas perdre aussi un personnel militaire longuement formé, expérimenté, qualifié et ayant servi l'Etat, le transfert statutaire vers la fonction publique dans le cadre de sa reconversion sera renforcé et facilité.

Enfin, cette armée professionnelle et la nation doivent développer un lien fort. Au service de la communauté nationale, à son contact, les forces armées sont dans la nation. La diffusion et la promotion de l'esprit de défense parmi les citoyens français contribuent aussi au renforcement de ce lien indispensable. La participation à la réserve militaire contribue à cet effort : un budget plus important sera attribué pour que tout citoyen volontaire puisse servir la France pour des périodes limitées. En second lieu, le programme « défense deuxième chance » proposera aux bénéficiaires la possibilité de servir comme volontaires au service de la nation dans des unités militaires régionales de stabilisation et de reconstruction à créer dans les structures à venir, en mesure d'intervenir aussi bien sur le territoire national qu'à l'extérieur lors de catastrophes naturelles ou technologiques, en opérations de stabilisation dans les Etats faillis. Ce programme pourra s'inscrire dans le cadre plus large d'un service civique rénové et multiforme. Il importe que la jeunesse prenne conscience de ses devoirs envers la communauté nationale, en consacrant un peu de son temps aux besoins de la collectivité.

Groupe d'étude sur la politique de défense

Thèmes précédents ou à venir :

Quelle autonomie nationale de décision ?

Des forces armées : pourquoi faire ?

Service militaire, service civique ou service national ?

Europe de la défense et OTAN: quelle défense européenne ?

Pour tout contact, réactions ou questions : R. Annette
contact@defense-et-republique.fr